



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE MIRABEAU A VINCENNES PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ ART MANIAC LOT 4 : CLOISONS, DOUBLAGE, FAUX-PLAFONDS, ISOLATION**

**DÉCISION N° AU-19-080  
EN DATE DU 22 FEVRIER 2019**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°4933 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, 7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ;

**VU** la décision n°AU-17-117 en date du 27 mars 2017 attribuant le marché de travaux pour la construction d'un groupe scolaire Mirabeau – 30/36, rue Mirabeau à Vincennes - Lot 4 : cloisons, doublage, faux-plafonds, isolation (notifié le 10/04/2017) ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de prendre en compte l'exécution de travaux en plus et moins-values, consécutifs à des modifications demandées en cours de chantier par le maître d'ouvrage et par le maître d'œuvre, et l'allongement de la durée globale des travaux ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société ART MANIAC, sise, 10, ruelle Dordet, 95 400 VILLIERS LE BEL, représentée par Monsieur BENSARD Alain, Président, l'avenant n°1 au marché de travaux pour la construction d'un groupe scolaire Mirabeau 30/36, rue Mirabeau à Vincennes - Lot 4 : cloisons, doublage, faux-plafonds, isolation.

L'avenant n°1 s'élève à 72 693,30 € HT (87 231,96 € TTC), portant le montant du marché à 1 997 107,23 € HT (2 396 528,68 € TTC).

Le délai global d'exécution des travaux dans lequel s'insère le délai d'exécution du lot 4 initialement fixé à 15 mois à compter de la notification, a été prolongé jusqu'au 9 octobre 2018.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
l'Adjoint au maire chargé des grands travaux, des  
travaux d'entretien des équipements publics, de  
l'urbanisme et de l'habitat,

***Signé***

**Pierre LEBEAU**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20190222-lmc1H6065H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 22/02/2019  
Date de Publication : 22/02/2019